

C.F.T.C.

Publié par la FEDERATION
DE LA METALLURGIE
26, rue de Montholon, 26
PARIS 9ème
Téléphone TRUdaine 91-03

Numéro spécial.

BULLETIN
DU
MILITANT

AUX RESPONSABLES DE
NOS SYNDICATS

LE MOT DU SECRETAIRE

Mon cher camarade,

Nous nous trouvons à une période particulièrement difficile, pour nous syndicalistes. Actuellement, la réaction patronale est excessivement vive, et en trouvons la preuve dans les difficultés que nous éprouvons partout, à obtenir une application logique de l'arrêté des salaires du 31 décembre 1947.

Il nous est signalé de toutes parts, les embarras que nos camarades éprouvent et l'obstruction systématique qui est faite par le patronat, pour obtenir l'application normale de différentes circulaires.

D'autre part, nous nous trouvons devant la création presque simultanée sur l'ensemble du territoire des Comités, dit de "Défense des intérêts" du : cinéma par exemple, de l'aviation, de l'automobile, voire même de l'agriculture, et les dirigeants nous sont suffisamment connus pour que nous puissions discerner dès maintenant quel est le but poursuivi. Il ne fait pour nous, aucun doute, que ces Comités de Défense ont un seul but, celui de créer dans le pays une agitation identique à celle de novembre-décembre.

Il est tout particulièrement évident, que les moyens employés en novembre-décembre ont paru aux organisateurs de ces mouvements, comme étant certainement par trop rigides, et que, devant l'échec qu'ils ont subi, ils envisagent à l'avenir d'employer des moyens

.../...

.../...

beaucoup plus subtils, c'est ce qui explique la création de ces Comités.

Pour notre part, nous nous soucions avant tout, de la sauvegarde de nos intérêts professionnels et vitaux. Sans pour autant vouloir défendre un capitalisme à la dérive ou un objectif politique qui n'est pas le nôtre, nous pensons qu'il est nécessaire de faire aboutir une revendication présentée et défendue par nous depuis de nombreux mois, reprise depuis quelque temps par le Gouvernement qui semble enfin avoir compris que les travailleurs ne pourront vivre qu'autant où ils trouveront sur le marché, en quantité suffisante et à des prix abordables les denrées qui leur sont nécessaires.

Nous n'avons nullement l'intention de soutenir un gouvernement quel qu'il soit. Nous avons simplement à apprécier à quel degré ce Gouvernement prend des mesures en rapport avec nos revendications. Nous devons mettre tout en œuvre pour faciliter la baisse des prix que le Gouvernement dit vouloir comme nous, c'est pourquoi nous proposons à vous syndicalistes de toutes professions, et à vous particulièrement camarades métallos, de promouvoir partout où cela vous sera possible toutes les initiatives susceptibles de favoriser cette baisse des prix tant désirée, et tout particulièrement les comités de lutte contre la vie chère.

Ne ménagez pas vos peines, il suffira peut-être de quelques semaines d'efforts violents pour que le mauvais moment passé, nous puissions enfin atteindre nos objectifs.

Mettez-vous donc tous au travail, obtenez les concours qui vous sont nécessaires dans vos régions respectives, créez en somme dans l'ensemble du pays un mouvement d'opinion, une activité réaliste suffisante pour que, ainsi que le dit "Syndicalisme" nous puissions faire la soudure, la plus difficile, celle du "portef-monnaie".

Nous vous demandons de bien prendre vos responsabilités, il ne suffira pas de dire, l'expérience gouvernementale a échoué, si nous syndicalistes conscients, nous n'avons pas fait tout ce qu'il est en notre pouvoir. Nous sommes certains ici de traduire l'opinion générale en disant que le pays tout entier attend une baisse des prix, nous voulons que notre participation à l'action soit telle que nous puissions obtenir satisfaction.

Comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, nous comptons sur vous et la classe ouvrière ne doit pas être déçue.

NOTE AUX TRÉSORIERS

Nous venons une fois de plus d'envoyer de nouveaux rappels de cotisations. Ceci représente des frais supplémentaires dont la trésorerie fédérale se passerait fort bien.

Nous constatons une fois de plus que très souvent vous envoyez vos mandats à un autre compte chèque postal que celui de la Fédération. Nous vous rappelons donc une fois de plus que le compte chèque postal de la Fédération est : **PARIS 537-50**

CONGRES FEDERAL

Dans sa réunion du 31 Décembre, le Bureau Fédéral a décidé des dates et lieu du Congrès. Pour cette année, qui est une année d'essor particulièrement important de notre Fédération, nous allons tenter une innovation, qui est d'ailleurs réclamée par de nombreux camarades.

Que faisions-nous depuis la Libération ? Notre Congrès avait lieu à Paris, le jeudi et le vendredi précédent le Congrès Confédéral. Que se passait-il ? Tout d'abord de nombreux camarades ne pouvaient venir, car c'était des jours sur semaine, pas situés à l'époque des vacances et la proximité du Congrès Confédéral créait dans notre Congrès des "et vient" ne lui donnant pas de ce fait tout le sérieux que nous aurions désiré. Enfin de nombreux camarades se plaignaient que ce soit toujours Paris, qui soit choisi comme centre.

Cette année, notre Congrès aura lieu à ORLEANS, les II-III-IV Juillet. Pourquoi ce lieu ? Parce que à ORLEANS nous avons un syndicat qui fonctionne bien, qui peut se charger de l'organisation. Enfin parce que ORLEANS est un point assez central où les liaisons avec tous les coins de France sont assez commodes.

Pourquoi ces dates, parce que il y a deux jours chômés, le dimanche et le jour du IV Juillet et étant donné que nous serons en période de vacances, des camarades pourront prendre ces deux jours sur leurs jours de vacances, c'est un essai que nous faisons et nous espérons qu'il sera satisfaisant et que nombreux vous assisterez à votre Congrès Fédéral.

L'ordre du jour proposé par le Bureau est d'ailleurs de nature à vous intéresser :

Dimanche : journée d'étude sur l'organisation, le bulletin du militant vous apporte de temps à autre des principes d'organisation, il s'agira de les discuter, de voir où nous en sommes, d'entendre les suggestions des uns et des autres et de retirer de cette journée, si l'on peut dire, une doctrine fédérale d'organisation.

Lundi-Mardi : Congrès proprement dit, avec à l'ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- L'apprentissage
- Le problème de la hiérarchie
- La situation
- Nos revendications

le IV Juillet enfin, nos camarades d'ORLEANS doivent étudier la possibilité d'une promenade pour les congrèsistes.

Vous voyez donc que notre Congrès revêtira une physionomie tout à fait nouvelle, physionomie à priori sympathique, et qui le sera d'autant plus que vous serez nombreux à y participer.

••• Cette année il y aura la péréquation des frais, c'est-à-dire que pour les participants au Congrès, qu'ils soient d'ORLEANS, de PARIS ou de BAYONNE, les frais de voyage seront les mêmes, les uns payant plus cher que ne leur coûte véritablement le voyage, mais les autres payant moins cher. Il ne faut pas que dans un Congrès, il y ait des avantagés et des désavantages, il faut que nous soyons tous sur le même pied. Nous pensons que cette formule vous plaira. Nous pensons que notre Congrès sera l'apothéose de notre année syndicale et un nouveau départ vers l'avenir.

Nous pensons surtout qu'il convient, dès à présent d'organiser une propagande intense auprès des militants de base, nombreux nous devons participer à ce Congrès. Le Bureau Fédéral compte sur vous.

TREBONIERS DE SYNDICATS

LA FEDERATION NE POURRA REGLER SES COMPTES AVEC "L'INTERNATIONALE"
QUAND VOUS LAUREZ FAIT VOUS MEMES. NOUS ATTENDONS VOS MANDATS DE
TOUTE URGENCE. C.C.P. 537-50

AU SUJET DE L'APPRENTISSAGE

Vous savez que ce problème de l'apprentissage préoccupe la Fédération. Nous vous avons déjà plusieurs fois entretenu. Notre camarade Raymond BOUTONNET et la Commission Fédérale d'apprentissage sont décidés cette année à organiser séricusement les liaisons qui doivent exister entre les camarades qui, dans nos syndicats, sont chargés de l'apprentissage. Vous trouverez ci-après une circulaire à laquelle nous vous demandons de répondre très rapidement. Il y a des problèmes urgents qui se posent, il y a à préparer activement le rapport pour le Congrès afin que de la discussion se dégage une position de la Fédération sur ce grave problème.

COTISATIONS

Le dernier Bulletin du Militant, qui vous est parvenu, vous a fait connaître la décision qu'à prise le 1er Février notre Bureau Fédéral.

Cette décision n'a pas été une surprise pour de nombreux camarades. Il suffisait tout simplement d'y réfléchir. La cotisation

de 5 Frs avait été décidée à notre dernier Congrès Fédéral, sur proposition d'un budget établi par le Bureau Fédéral au mois de Mai. Comme toujours cette cotisation couvrait juste le budget, il n'y avait pas de bénéfice réalisé. En fonction de cette cotisation, le Bureau Fédéral prenait un certain nombre d'engagements relatifs à la documentation et au développement de la Fédération. Or, depuis que s'est-il passé? Le Bureau Fédéral a tenu ses engagements. Depuis le 1er Novembre régulièrement le Bulletin du Militant vous est parvenu 2 fois par mois, vous apportant et des informations immédiates et des informations plus générales. De l'avis de vous tous, le Bulletin du Militant vous a donné satisfaction, il est ce que vous désireriez depuis longtemps, il est pour vous un utile outil d'action.

Parallèlement à ce développement des services fédéraux entraînant pour la Fédération une charge nouvelle, le cout de la vie n'a cessé d'augmenter. Nous avons connu tout d'abord des augmentations de salaire, et la Fédération a des permanents et du personnel qu'il faut payer, et à qui, il convient donc d'appliquer les décisions en matière de salaire. Nous avons connu les augmentations de toutes sortes et qui sont considérables sur tout ce qui touche les frais de bureau, de poste de papier, de stencils etc... Pour vous fixer des idées, nous achetions l'année dernière, au moment de l'établissement de notre budget, les stencils 13 Frs pièce, ils sont maintenant à 25 Frs, nous achetions le papier 144 Frs le mille, il est maintenant à 500 Frs.

Le Bureau Fédéral s'est donc trouvé devant un budget considérablement augmenté, un budget déficitaire, puisque les cotisations ne couvraient plus les dépenses, face à cette situation, il y avait deux solutions :

1°) réduire le personnel, réduire la documentation en un mot réduire les dépenses, c'était évidemment la solution la plus facile, mais les membres du Bureau Fédéral ne l'ont pas voulue. Que penseraient au plus fort de la bataille, nos militants de base s'ils ne recevaient plus notre documentation? si notre Fédération s'affaiblissait considérablem

2°) à l'unanimité, le Bureau Fédéral, qui n'est pas composé que de parisiens (a qui d'ailleurs l'augmentation de la cotisation fédérale pose de gros problèmes) a décidé de porter la cotisation au taux nécessaire pour couvrir le budget, donc à 8 Frs. Ce n'est pas de gaité de cœur que ceci a été fait. Les membres du Bureau Fédéral, dont la plupart ont également des responsabilités locales ou départementales, ont bien pesé tous les problèmes que posaient cette décision, s'ils l'ont prises, c'est qu'il fallait qu'elle soit prise, pour que vive notre Fédération.

A la C.F.T.C. personne n'est riche, pas plus que les U.D. que les U.L. que les Fédérations, tout le monde est utile, et tout le monde doit vivre.

Le Bureau Fédéral est persuadé que vous comprendrez la nécessité de ce relèvement, relèvement qu'il a du faire partir du 1er Janvier 194 car il y a un certain nombre de factures à régler, qui doivent être réglées.

VOIX DES MÉTAUX: La question a été posée également au Bureau Fédéral de faire de VOIX des MÉTAUX un journal national. De nombreux syndicats y sont abonnés, un grand nombre désire que VOIX des MÉTAUX devienne le journal des métallurgistes de France. Le Secrétariat Fédéral a, à tous les congrès, posé la question, cette question il vous la

reposé aujourd'hui en vous demandant d'y répondre. Il est bien entendu que cela supposera une cotisation supplémentaire qui a été après étude fixée à

Il a été décidé qu'un questionnaire sera envoyé à tous nos syndicats, vous le trouverez ci-joint, et nous vous demandons quelque soit votre réponse de nous le retourner. Il est bien entendu que VOIX DES METAUX deviendrait alors un véritable journal national dans lequel vous auriez une place très large et qui deviendrait alors un organe de propagande efficace dans tout le pays.

RESPONSABLES D'ENTREPRISE

Depuis le 1er Janvier 1948 la cotisation fédérale est de 8 Frs par membre et par mois.

REPONDS AU QUESTIONNAIRE ci-joint :

Le Compte chèque postal de la Fédération est : PARIS 537-50

Tous les versements lui revenant doivent être versés à ce compte.

CLASSIFICATION FEDERALE

La Commission Fédérale de classification avance ses travaux. Elle vous a déjà, à une certaine époque, fait parvenir un avant-projet. D'ici quelques jours, un nouveau projet vous parviendra sur lequel il conviendra que vous travailliez, que vous fixiez les coefficients et réagissiez sur les définitions qui vous sont posées. Ce projet vous sera communiqué par le Bulletin du Militant. Le Bureau Fédéral a effectivement jugé utile de l'envoyer aux militants d'entreprise. Les militants devront alors l'étudier dans leur section d'entreprise puis sur le plan du Syndicat.

RESPONSABLES DE SYNDICATS PREPAREZ DES REUNIONS SPECIALES
POUR L'EXAMEN DU PROJET DE CLASSIFICATIONS.

AU JOURNAL OFFICIEL

J.O. du 22 Janvier

Arrêté du 20 janvier prorogeant les dispositions de l'arrêté du 21 octobre 1947, relatives à la rémunération des heures exécutées la nuit et le dimanche du fait de l'application des mesures horaires d'aménagement de la consommation de l'énergie électrique jusqu'au 29 juillet 1948.

J.O. du 25 janvier 1948.

Rectificatif à la circulaire relative à l'application de l'arrêté du 31 décembre 1947 portant relèvement des salaires.

J.O. du 26 janvier.

Circulaire n° 18 S.S. du 20 janvier 1948 précisant les modalités d'application de la loi n° 47-1706 du 4 septembre 1947 relative à l'allocation aux vieux travailleurs.

J.O. du 29 janvier 1948.

Décret n° 48-158 du 28 Janvier relatif à la perception de l'impôt cédulaire portant sur les salaires, traitements, pensions, rentes viagères.

J.O. du 1er Février.

Décision du 31 décembre 1947 prorogeant la réduction d'abattement de 5 % pour certaines localités.

J.O. du 3 mars 1948.

Décret n° 48-361 du 2 mars 1948 portant relèvement du salaire limité prévu pour le calcul des cotisations de la sécurité sociale.

SALAISONS

Nos responsables de syndicats nous signalent dans de nombreuses circonstances les difficultés qu'ils éprouvent pour l'application des récents arrêtés de salaires.

Si vous éprouvez dans votre secteur des difficultés de ce genre, constituez un dossier comportant des exemples très précis et envoyez le nous d'urgence.

Une action est en cours près du Gouvernement.

ORGANISONS DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

La Fédération est absolument convaincue qu'il est nécessaire d'organiser dans son sein les diverses branches professionnelles qui composent la Métallurgie.

Les problèmes ne sont pas les mêmes pour l'Automobile que pour la Sidérurgie par exemple.

Nous avons déjà organisé : l'Automobile
l'Industrie du Froid
la Mécanographie
l'Aviation

Pensons aux autres branches:

Sidérurgie
Machine agricole
Machine outils
Industrie Radio électrique etc....,

Il y a urgence à organiser chacune de ces branches professionnelles dont il faudra dans les discussions pour les Conventions Collectives défendre les intérêts particuliers. Les classifications seront différentes et il est nécessaire que dans les commissions partitaires pour la discussion des additifs vos interventions seront étayées sur de solides arguments.

En conséquence, les syndicats doivent s'efforcer de créer des sections spécialisées.

Les sections des entreprises où le travail est nettement spécialisé doivent de toute urgence nous faire connaître à quelle branche ces entreprises sont affectées.

La Fédération a le souci de vous aider de tous ses moyens.

De votre côté facilitez notre travail en nous donnant les renseignements demandés.

RESPONSABLES DES SYNDICATS

Le Congrès Fédéral de la Métallurgie a lieu à ORLEANS les
II-II-III-IV Juillet 1948.

Préparez dès maintenant :

- Votre participation à ce Congrès
- Vos interventions dans les différents rapports.
- Vos interventions particulières.

Votre Présence au Congrès sera la preuve que vous vous intéressez à la vie de votre Fédération.

Participez y d'une façon active, en y venant nombreux.

APPRENTISSAGE

AUX SYNDICATS DE LA METALLURGIE

On parle beaucoup depuis quelque temps d'un statut de l'Apprentissage qui a été si longtemps désiré. Le Gouvernement s'en est saisi ces jours derniers et va présenter un projet de loi qui sera le 8ème en présence et qui a pour but de régler l'organisation dans toute la France de la Formation Professionnelle, sous plusieurs de ses aspects.

Sans vouloir préjuger des décisions que prendront les Chambres, on peut penser que, quel que soit le texte adopté des Commissions, Caisses et Organismes seront créés qui, pour chaque profession, auront sur le plan national, régional, départemental, des fonctions d'organisation, de gestion et de financement.

On peut également penser avec certitude que dans ces Organismes, les travailleurs auront une part de responsabilité à assumer et que, en conséquence, nous devrons les y présenter. Il nous faut donc être prêts, en temps voulu, à faire face entièrement aux responsabilités dont nous ne manquerons pas de demander notre part, et ceci peut-être très bientôt. Il nous faut donc, dès maintenant, réorganiser l'action de nos Syndicats et de notre Fédération de Métallurgie, de façon à la rendre plus cohérente et à l'étendre partout.

Il nous faut une organisation de la Formation Professionnelle "Métallurgie" dans toutes les régions, tous les départements, toutes les grandes villes industrielles; bref, tous les lieux où se décidera, sous une forme ou sous une autre, la vie, la gestion de la Formation Professionnelle. Nous devons nous organiser, en un réseau aussi simple que possible, de façon à pouvoir nous communiquer rapidement les uns aux autres des informations, le résultat de nos expériences, les initiatives prises et des consignes d'action. Il n'est besoin pour cela que de reprendre ce qui existe, de l'adapter et de le compléter si nécessaire. Ainsi, nous aurons à Paris une équipe fédérale; dans chaque département une équipe constituée par un certain nombre de responsables F.P. de chaque Syndicat "Métallurgie" de ce département. Nous aurons aussi, et à la base, dans chaque Syndicat, une équipe ou au moins un responsable. Si cela s'avère nécessaire, plusieurs équipes départementales pourront se concerter pour agir sur le plan de leur région. En bref, notre organisation à nous devra être parallèle à l'organisation de Formation Professionnelle de la France, telle qu'elle aura été adoptée par le statut.

Nous aurons intérêt, dans l'avenir, à ce que le plus grand nombre possible de camarades participent aux travaux de nos équipes de Formation Professionnelle, mais, pour l'instant, le temps dont nous disposons étant court, nos équipes devront être composées de quelques camarades seulement, mais qui soient ceux connaissant le mieux les questions de Formation Professionnelle (orientation, apprentissage, enseignement technique, formation accélérée, rééducation).

Nous espérons que bientôt nous pourrons faire participer aux travaux de nos équipes des camarades qui, quoique n'ayant pas de grandes compétences en la matière, pourront les acquérir, car cette question les intéresse, mais, répétons-le, actuellement, nous devons aller à la fois vite et bien, et, par conséquent, traiter la question avec compétence afin d'éviter les parlottes inutiles. C'est pourquoi il faut que pour l'instant, et pour l'instant seulement, nos équipes ne soient composées que de camarades connaissant la question et que leur nombre ne soit pas trop important. Elles doivent être constituées, si possible, d'ouvriers, d'agents de maîtrise, techniciens, et de spécialistes de la Formation Professionnelle (moniteurs, instructeurs, professeurs). Il ne saurait s'agir de fixer un nombre pour les camarades dans chaque catégorie, car il ne s'agit pas de prévoir de majorité ou d'envisager de préséance, mais seulement de composer une équipe de travail reflétant harmonieusement les divers aspects de la production, de la préparation du travail, de la vie du travail.

Comme il faut aller vite et que nous ne pouvons pas tout faire d'une seule fois, contentons-nous de désigner dans les huit jours un camarade par Syndicat, responsable de la F.P. Dans les huit jours suivants, que les camarades ainsi désignés s'entendent sur le plan du département pour désigner à leur tour le responsable départemental "Métallurgie". Aussitôt désigné, celui-ci devra communiquer ses nom et adresse au responsable de la Commission Fédérale à Paris, 26 rue de Montholon 9^e.

La Commission Fédérale communiquera alors à chaque responsable départemental toutes indications utiles. Pendant ce temps, celui-ci pourra se préoccuper de constituer son équipe. L'affaire est importante, il faut nous dépêcher. Faisons déjà cela, le reste viendra après. En avant et bon courage.

Il a été prévu que le rapport sur les questions de Formation Professionnelle sera mis à l'ordre du jour du prochain Congrès Fédéral des 10, 11, 12, 13, 14 et 15 juillet, qu'il devra être discuté, et que, en conséquence, il devra avoir été préparé par chaque Syndicat, de manière à ce que puissent être connus les réactions et les désirs de chaque région qui permettront de dégager des conclusions d'ensemble.

Pour que ce travail puisse se faire, on s'aperçoit encore qu'il est nécessaire que notre Organisation Fédérale Métallurgie de la Formation Professionnelle, dans toute la France soit réorganisée, comme nous vous le demandons, et comme nous croyons bien que vous ne manquerez pas de le faire.

Pour la Commission Fédérale de la Formation Professionnelle:

R. BOUTONNET.

.../...

FEDERATION DES SYNDICATS DE LA METALLURGIE

C.F.T.C.

26, rue de Montholon, 26

PARIS 9ème

ENQUETE

Depuis longtemps déjà, nous recevons de nos camarades de Province des suggestions au sujet de la "VOIX DES METAUX".

Nombreux sont en effet nos correspondants qui voudraient que l'organe des syndicats de la Région Parisienne devienne celui de tous nos syndicats de la Métallurgie.

Vos responsables fédéraux se sont penchés sur ces problèmes et après un examen sérieux et compte tenu des difficultés actuelles vous proposent une cotisation supplémentaire d'environ 4 francs à qui permettrait l'envoi à tous les syndiqués du journal.

Deux solutions sont donc en présence :

une cotisation fédérale sans journal à 8 Frs.

une cotisation fédérale avec journal à 11 ou 12 Frs.

REPONDEZ D'URGENCE AU QUESTIONNAIRE CI-JOINT

FEDERATION DES SYNDICATS DE LA METALLURGIE

C, F, T, C.

26, rue de Montholon, 26

PARIS 9ème

ENQUETE N° 2

VOIX DES MÉTAUX

SYNDICAT DE

Adresse du correspondant.....

Souhaitez-vous une cotisation à 8 Frs sans journal

Souhaitez-vous une cotisation à 11 ou 12 Frs avec le journal

RAYER LA PHRASE INUTILE

Dans le cas où vous souhaitez recevoir le journal dites nous :

si vous préférez { les envois groupés par syndicat
 { les envois groupés par section d'entreprise
 { les envois individuels

RAYER LA MENTION INUTILE

Pour des raisons diverses vous pouvez souhaiter les deux méthodes.

Dans ce cas quelle serait votre commande :

en envoi groupé :

en envoi individuel :

... / ...